



RCS : ROMANS

Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00536

Numéro SIREN : 522 179 035

Nom ou dénomination : ESP DEVELOPPEMENT SAS

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2016 sous le numéro de dépôt A2016/003738

Dénomination : ESP DEVELOPPEMENT SAS
Adresse : 815 C Chemin du Razas-zi Les Plaines 26780
Malataverne -FRANCE-

n° de gestion : 2010B00536
n° d'identification : 522 179 035

n° de dépôt : A2016/003738
Date du dépôt : 13/06/2016

Pièce : Extrait de décision(s) de l'associé unique du
10/03/2016



665911

665911



ESP DEVELOPPEMENT SAS
Société par actions simplifiée au capital de 27 153 euros
Siège social : 815C Chemin du Razas ZI Les Plaines
26780 MALATAVERNE
522179035 RCS ROMANS SUR ISERE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 10 MARS 2016

L'an deux mille seize,
 Le 10 mars,
 A 18 heures,
 Au siège social de la société.

13 JUIN 2016

DEPOSE AU GREFFE DU TRIBUNAL
 DE COMMERCE DE ROMANS LE

La société NOVARC, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital social de 3 886 462,50 euros, ayant son siège social 815 C Chemin du Razas, ZI Les Plaines, à MALATAVERNE (26780), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 380 765 131,

Représentée par Monsieur Frédéric CROULET, en qualité de Président du Directoire,

Associée unique de la société ESP DEVELOPPEMENT,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un Directeur général,
-
 - Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique nomme en qualité de Directeur général, à compter du 1^{er} janvier 2016, sans limitation de durée :

Monsieur William Gil Marie ROUDIL, né le 24 septembre 1971 à AUBENAS (Ardèche)
 Demeurant 16 avenue d'Espoulette à MONTEILIMAR (26200)
 De nationalité française.

Monsieur William ROUDIL, disposera des pouvoirs de direction suivants :

- Faire tout ce qui sera nécessaire pour l'administration générale des affaires de la société et l'exécution des décisions de l'associée unique dans les limites définies par le budget annuel de la société et en particulier :
- nommer et révoquer tous cadres, agents, employés et ouvriers, fixer les conditions de leur admission et de leur renvoi, ainsi que les traitements, salaires, remises et gratifications ;
- conclure et rompre les contrats de travail ;

- évaluer la performance des salariés et mettre en place les plans de formation ;
- veiller au respect des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles en vigueur en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement sur le site de la Société : assurer une mission de sécurité générale sur le site et suivre notamment le document unique pour la gestion des risques professionnels ;
- participer et représenter le Président aux réunions des Instances Représentatives du Personnel (comités d'entreprises, délégués du personnel, CHSCT,...) ;
- Conclure les accords collectifs d'entreprise avec l'autorisation préalable du Directeur général ou du Président ou de son représentant pour les accords portant sur la durée du travail ou la rémunération ;
- Prévenir et suivre les litiges en matière sociale.

Conformément aux statuts, le Directeur général aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur William Roudil, ainsi nommé, accepte les fonctions de Directeur général et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Monsieur William Roudil conservera son contrat de travail en tant que Directeur Stratégie et Développement de la Société.

.....

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La société NOVARC

M. William Roudil

« J'accepte les fonctions de Directeur général »

de Directeur Général

ur.

